

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (absent au point 34), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.

Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I - DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
23/06/20	2020-78	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable pour un logement situé 18, rue Émile Zola pour une durée d'un an à partir de sa date de signature	Mme Mélissa Adelaïde	730 € mensuel (recettes)
23/06/20	2020-79	Approbation de la convention d'occupation de dépendance du domaine public dans les locaux sis 1, place Pierre et Marie Curie	Le comité des Fêtes de Fresnes	x
26/06/20	2020-80	Approbation de l'avenant à la convention relative à l'organisation de la mise sous pli pour le second tour des élections du 28/06/20	x	0.28 € / par électeur (recettes)
25/06/20	2020-81	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage (lot 1741) sis 29, rue Auguste Daix et 37 à 41, avenue du Parc des Sports	x	x
25/06/20	2020-82	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 25) un garage (lot 39) et une cave (lot 61) sis 37, rue Henri Barbusse	x	x
25/06/20	2020-83	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 35, avenue de la Liberté	x	x
25/06/20	2020-84	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 24, rue des Anémones	x	x
30/06/20	2020-85	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 9, rue des Glacières	x	x
30/06/20	2020-86	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7 rue des Marronniers	x	x
30/06/20	2020-87	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable sis 1, rue Julien Chailloux afin d'y organiser des animations sur la réparation de vélos	Association Cyclofficine Ivry	x
15/07/20	2020-88	Approbation de la convention d'occupation de dépendance du domaine public pour l'installation de ruches au parc des Aulnes à compter d'un an à partir de sa date de signature	M. Mathieu Pinault	Redevance égale à 5% du chiffre d'affaire tiré de la vente du miel (recettes)
15/07/20	2020-89	Création d'une régie de recettes au service jeunesse	Service jeunesse	x
15/07/20	2020-90	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 3, rue de l'Aqueduc	x	x
15/07/20	2020-91	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 17 bis, rue de Montjean	x	x
15/07/20	2020-92	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, allée Gervaise (lot n°3)	x	x
15/07/20	2020-93	Renonciation au droit de préemption urbain sur un studio (lot 19) et un emplacement de voiture (lot 75) sis 1A, rue Jean Moulin	x	x
24/07/20	2020-94	Désignation d'un cabinet d'avocat pour la représentation de la Ville devant la juridiction administrative	Oppidium Avocats	4 920 € T.T.C
24/07/20	2020-95	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour un panneau informatif avenue du Parc Médicis dans le cadre du parcours de la mémoire initié par la Ville	x	x
27/07/20	2020-96	Mise à disposition du terrain de football du stade de la Paix le 31/07/2020 de 7h à 12h afin d'organiser un évènement religieux ne pouvant être accueilli dans ses locaux habituels	Association Culturelle Musulmane de Fresnes (ACMEF)	x

28/07/20	2020-97	Passation d'une convention pour la mise à disposition du Stade Gaston Roussel afin d'organiser des activités sportives du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association de Développement de l'Action Social Association de Développement de l'Action Social (ADAS)	x
28/07/20	2020-98	Mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix afin d'organiser des activités sportives du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association AIKI-CLUB	x
28/07/20	2020-99	Mise à disposition du gymnase Barbara afin d'organiser des activités sportives du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association de Défense et de Protection des Enfants et adultes Déficients (ADPED)	x
28/07/20	2020-100	Mise à disposition du gymnase Pasteur afin de pratiquer de l'handisport du 01/09/2020 au 02/07/21	Association Alpha Loisirs	x
28/07/20	2020-101	Mise à disposition du gymnase Louis Pasteur afin d'organiser des danses folkloriques bretonnes du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association AN HADERIEN	x
28/07/20	2020-102	Mise à disposition du terrain n°2 du Stade Gaston Roussel afin de pratiquer du football du 01/09/2020 au 02/09/2021	Association Arc en ciel Dom 94	x
28/07/20	2020-103	Mise à disposition du pas de tir de terrain de la Cerisaie afin de pratiquer le tir à l'arc du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association les Archers Fresnois	x
28/07/20	2020-104	Mise à disposition du gymnase Louis pasteur afin de pratiquer du Taekwondo du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Dendrobates	x
28/07/20	2020-105	Mise à disposition du terrain n°1 du stade Gaston Roussel afin de pratiquer du football du 01/09/2020 au 02/07/2021	Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris (ERIS)	x
28/07/20	2020-106	Mise à disposition du gymnase Monod Coquelicot afin de pratiquer de la danse du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Isannabelle Danse	x
28/07/20	2020-107	Mise à disposition des gymnases Barbara et Saint-Exupéry afin de pratiquer les activités danse et fitness du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Luvdance	x
28/07/20	2020-108	Mise à disposition des gymnases Barbara et Saint Exupéry afin de pratiquer leurs activités du 01/09/2020 au 02/07/2020	Association Pencake Silat Penglipur	x
28/07/20	2020-109	Mise à disposition des gymnases Barbara et de la Paix afin de pratiquer des ateliers de gymnastiques d'entretien du 01/09/2020 au 02/07/2020	Association Prim'adal	x
28/07/20	2020-110	Mise à disposition du gymnase Barbara afin de pratiquer des activités de fitness du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Gym Suédoise	3 500 €/an (recettes)
28/07/20	2020-111	Mise à disposition du gymnase de la Paix afin de pratiquer de la danse hip-hop du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Urban Talent	x
28/07/20	2020-112	Mise à disposition des gymnases de la Paix et Barbara afin de pratiquer des activités de psychomotricité du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Un Enfant dans la Ville	x
29/07/20	2020-113	Mise à disposition du gymnase Charcot afin d'organiser des cours de badminton du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Ecole Internationale de Badminton (E.I.B.A.D)	x

29/07/20	2020-114	Mise à disposition des gymnases de la Paix, Barbara et Pasteur afin d'organiser des cours de karaté du 01/09/2020 au 02/07/2021	Sportive Internationale Goju Ryu Association (I.G.R.A)	x
29/07/20	2020-115	Mise à disposition des gymnases Barbara et de la Paix afin d'organiser des cours de Yoga du 01/09/2020 au 02/07/2021	Association Maitrise Yoga Relaxation et Respiration (M.Y.R.R)	x
29/07/20	2020-116	Mise à disposition du gymnase de la Paix afin de pratiquer des cours de boxe du 01/09/20 au 02/07/21	Association Urban Training	x
29/07/20	2020-117	Mise à disposition du gymnase Gaston Roussel afin de pratiquer du football du 01/09/2020 au 02/07/2021	Établissement Public Sante National de Fresnes (EPSNF)	x
04/08/20	2020-118	Modification du siège de la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses des accueils de loisirs et périscolaires auprès du service enfance jeunesse de la maison de quartier à l'hôtel de Ville	x	x
04/08/20	2020-119	Modification du siège de la régie de recette du service des sports de la maison de quartier à l'hôtel de Ville	x	x
04/08/20	2020-120	Modification du siège de la régie des services enseignement et enfance de la maison de quartier à l'hôtel de Ville	x	x
10/08/20	2020-121	Suppression de la régie de recettes pour les encaissements de l'école d'arts de Fresnes dans le cadre de la création d'un service d'accueil unique au 01/09/2020	x	x
10//08/20	2020-122	Suppression de la régie de recettes auprès du service de la petite enfance dans le cadre de la création d'un service d'accueil unique au 01/09/20 afin de regrouper les régies de recettes pour une meilleure gestion	x	x
10/08/20	2020-123	Suppression de la régie de recettes du service des sports dans le cadre de la création d'un service d'accueil unique au 01/09/2020	x	x
11/08/20	2020-124	Suppression de la régie de recettes auprès du secrétariat général pour l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public	x	x
11/08/20	2020-125	Modification de la régie de recettes instituée auprès des services des relations publiques et de la communication pour l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public	x	x
14/08/20	2020-126	Modification de la régie de recettes pour les encaissements auprès des services de l'enseignement et enfance jeunesse	x	x
17/08/20	2020-127	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement de la porte d'accès au réfectoire de l'école des Marguerites	x	x
17/08/20	2020-128	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, résidence de Tourvoie (lot 86)	x	x
18/08/20	2020-129	Approbation de la convention précaire et révocable pour un logement sis 14, rue Emile Zola	Mme Mouchrik	660 € / mois (recettes)
20/08/20	2020-130	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 20), un emplacement de double stationnement (lot 49) et une cave (lot 71) sis 19, avenue de la Liberté	x	x
20/08/20	2020-131	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local et un parking sis 17, avenue de Stalingrad	x	x

20/08/20	2020-132	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, rue du Docteur Schweitzer	x	x
20/08/20	2020-133	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 9) et un emplacement de voiture (lot 114) sis 25 à 29, rue Henri Barbusse	x	x
20/08/20	2020-134	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 50) et un emplacement double de voiture (lot 122) sis 25 à 29, rue Henri Barbusse	x	x
20/08/20	2020-134	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 3, rue de la Source	x	x
24/08/20	2020-135	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 48 bis rue Yvon	x	x
22/08/20	2020-136	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 48, rue Yvon	x	x

M. Madelin souhaite faire un historique de la manière dont s'est préparée la séance de ce soir.

Mme la Maire précise que ce n'est pas l'objet de ce point et que si M. Madelin a des remarques, elles pourront être présentées lors des questions diverses.

M. Madelin propose de déléguer à Mme la Maire tous les pouvoirs, considérant que l'opposition n'a pas été convoquée à la séance de ce soir, ce qui lui pose problème personnellement. À cette heure, il n'a toujours rien reçu.

Mme la Maire rappelle à M. Madelin que ce n'est pas une question sur le présent point.

M Madelin indique que c'est une remarque, et non une question, et qu'elle concerne tout le Conseil municipal.

Mme la Maire demande s'il y a des questions ou des remarques sur les décisions présentées.

M. Madelin a des remarques sur le compte-rendu, bien qu'il lui soit parvenu de manière tardive. En premier lieu, en page 3, il est indiqué « mise à disposition du gymnase Barbara pour des activités de fitness » avec une recette de 3 000 euros / an et voudrait savoir pourquoi.

Mme la Maire répond que c'est car la mise à disposition est faite à une société privée et la Ville doit donc appliquer le tarif voté par le Conseil municipal.

En second lieu, le 24 juillet une décision a été prise pour désigner un cabinet d'avocat pour la représentation de la Ville devant la juridiction administrative, M. Madelin demande si c'est pour défendre Mme la Maire dans le recours électoral en cours.

Mme la Maire répond que la Ville a plusieurs contentieux de différents types en cours pour lesquels il est nécessaire de désigner un cabinet d'avocats.

M. Madelin remarque que le cabinet d'avocats est le même que celui qui s'est constitué le même jour dans l'instance électorale en cours.

II - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 19018 - Sarl MICRO 5
Intitulé	Prospection, vente et confection d'espaces publicitaires pour le magazine municipal d'information locale.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la notification 15/07/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant minimum annuel : 4 000 euros H.T / Montant maximum annuel : 55 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19045 - UGAP
Intitulé	Gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 22/07/2019 jusqu'au 09/07/2023 avec une reconduction tacite jusqu'au 09/07/2024.
Montant du marché	Montant annuel : 80 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19047 - 1 - Ets Horticoles VIET
Intitulé	Achat de fournitures végétales pour la ville de Fresnes - Lot n° 1 - Plantes annuelles et bisannuelles.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la notification le 05/06/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant annuel minimum : 4 700 € H.T. - Montant annuel maximum : 23 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19047 - 2 - Ets BRAGEIRAC FLEURI
Intitulé	Achat de fournitures végétales pour la ville de Fresnes - Lot n° 2 - Bulbes à floraison printanière.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la notification le 26/05/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant annuel minimum : 1 800 € H.T. - Montant annuel maximum : 3 500 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19047 - 3 - Société Yohann CHATELAIN
Intitulé	Achat de fournitures végétales pour la ville de Fresnes - Lot N° 3 achat de sapins de Noël.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la notification le 16/06/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant annuel minimum : 950 € H.T. - Montant annuel maximum : 4 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19047 - 4 - PÉPINIÈRES ALLAVOINE
Intitulé	Achat de fournitures végétales pour la ville de Fresnes - Lot n° 4 achat d'arbres d'alignement, d'ornement, de conifères haute taille, d'arbustes, de conifères nains, de rosiers et de plantes de terre de bruyère.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la notification le 13/07/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant annuel minimum : 1 400 € H.T. - Montant annuel maximum : 15 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19047 - 5 - Ets SOUFFLET VIGNE
Intitulé	Achat de fournitures végétales pour la ville de Fresnes - Lot n° 5 achat de fourniture de gazons
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la notification le 26/05/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant annuel minimum : 1 400 € H.T. - Montant annuel maximum : 4 500 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 20005 - Société LIGER CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT
Intitulé	Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel LULO 03 à la ludothèque municipale.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter du 01/01/2020 - reconductible annuellement jusqu'à cinq années maximum.
Montant du marché	Montant : 569,28 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20006 - Société CHANTELLE
Intitulé	Achats de masques barrière catégorie 1.
Durée initiale et reconduction	Une livraison - 15 000 masques (tissus).
Montant du marché	Montant : 53 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20007 - Société SAFTECH
Intitulé	Plateforme PMR Accueil unique.
Durée initiale et reconduction	Prise d'effet le 24/06/2020 : une livraison.
Montant du marché	Montant : 26 195,65 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20009 - Laboratoire CLIRISIS
Intitulé	Achat de masques en tissus.
Durée initiale et reconduction	Une livraison - 100 000 masques (chirurgicaux bleu type II).
Montant du marché	Montant : 74 400 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20010 - A.E. Sarah PARIENTI
Intitulé	Achat de masques en tissus.
Durée initiale et reconduction	Une livraison (24/04/2020) - 10 000 masques tissus (bleu - marine - gris).
Montant du marché	Montant : 21 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20011 - IMMOBILIERE 3F
Intitulé	Marché de travaux rue des Frères Lumière - Volume 3 - Structure multi-accueil petite enfance et annexes.
Durée initiale et reconduction	Notification : 12/03/2019.
Montant du marché	Montant : 1 432 335,13 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20012 - IMMOBILIERE 3F
Intitulé	Marché de travaux rue des Frères Lumière - Volume 2 - Gymnase et ses aménagements annexes.
Durée initiale et reconduction	Notification : 12/03/2019
Montant du marché	Montant : 881 437,99 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20013 - IMMOBILIERE 3F
Intitulé	Marché de travaux rue des Frères Lumière - Volume 10 - Local s/station pour équipement multi-accueil petite enfance, gymnase et leurs aménagements annexes.
Durée initiale et reconduction	Notification : 12/03/2019
Montant du marché	Montant : 28 800 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20016 - A.E. Sarah PARIENTI
Intitulé	Achat de masques en tissus.
Durée initiale et reconduction	2 livraisons (mai 2020) - 20 000 masques tissus blancs (polypropène).
Montant du marché	Montant : 42 200 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20025 - DIS TRANSICS (DELTA INDUSTRIE)
Intitulé	Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel TX ARCHIV.
Durée initiale et reconduction	Prise d'effet au 01/08/2020 et reconductible par tacite reconduction jusqu'au 31/07/2025.

Montant du marché	Montant annuel T.T.C : 387,62 €.
N° Marché - Titulaire	N° 20026 - C.F.I.
Intitulé	Services et Equipements Numériques et Mobilier pour l'éducation, la formation et les espaces culturels (groupement SIPPAREC)
Durée initiale et reconduction	Du 06/04/2020 au 05/04/2024.
Montant du marché	Montant forfaitaire T.T.C sur les 4 ans : 20 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 20027 - NEERIA
Intitulé	Contrat de maintenance et mise à disposition d'un logiciel d'évaluation des risques professionnels.
Durée initiale et reconduction	À compter du 10/07/2020 pour un an, reconductible 2 fois par reconduction expresse.
Montant du marché	Montant H.T sur les 3 ans : 9 000 € (3 600 € T.T.C /an).

N° Marché - Titulaire	N° 20030 - Société HENRI JULIEN
Intitulé	Achats de vaisselles durables et jetables destinées aux cantines scolaires et offices de restauration municipale.
Durée initiale et reconduction	À compter de la notification le 15/09/2020 pour la durée ferme de 4 ans.
Montant du marché	Montant maximum sur la durée du marché : 40 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 20032 - Société S.R.C.I.
Intitulé	Contrat de maintenance logiciel Xbus.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 06/08/2020 - reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant annuel H.T : 2400 € (fonction parapheur/actes/Helios/convocations). Montant annuel H.T : 6 495 € (support utilisateurs).

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N° 15013 - SAS CHOUFFOT
Intitulé	Marché d'achat et livraison de matériels à moteur et consommables destinés aux services espaces verts, voirie et stades de la Ville.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché de 2 mois jusqu'au 16/05/2019.
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 15016 - MAJ ELIS
Intitulé	Marché de location et entretien de vêtements à usage professionnel pour le personnel de restauration municipale, crèches et restaurants scolaires.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 01/09/2019 au 31/08/2020.
Montant du marché	Montant H.T : 8 099,28 €.
Objet de l'acte modificatif n° 2	Prolongation de la durée du marché du 01/09/2020 au 28/02/2021.
Montant	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 15022 - CLUB BUREAUTIQUE
Intitulé	Location et maintenance de traceurs.
Durée initiale et reconduction	Prolongation du 04/07/2019 au 31/10/2019.
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 15027 - KONICA MINOLTA
Intitulé	Location maintenance copieurs multifonctions.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 22/06/2019 au 31/10/2019.
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 15027 - KONICA MINOLTA
Intitulé	Location maintenance copieurs multifonctions.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 01/11/2019 au 31/12/2019.
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 17031 - FELDIS LEVIAUX
Intitulé	Marché d'entretien courant de la miroiterie des bâtiments de la Ville et de 2 gymnases du SIESCSD.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché de 5 mois, du 02/08/2019 au 31/12/2019.
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 17053 - Sté NOLLET
Intitulé	Marché de fourniture et livraison de matériels électriques pour la Ville de Fresnes et le SIESCSD.
Durée initiale et reconduction	Mise à jour du montant annuel maximum eu égard à fournitures supplémentaires.
Montant du marché	Montant annuel maximum augmenté à : 45 000 € H.T soit 15 000 € H.T en supplément.

N° Marché - Titulaire	N° 18037 - ATELIER b + d
Intitulé	Marché de travaux école R. Doisneau.
Durée initiale et reconduction	Honoraires définitifs du Maître d'œuvre en phase APD.
Montant du marché	Montant des honoraires : 18 837 € H.T (22 604,40 € T.T.C).

N° Marché - Titulaire	N° 18049 - NEIGE, SOLEIL, TOURISME, LOISIRS - TOOTAZIMUT
Intitulé	Organisation de sorties scolaires avec nuitées en France pour enfants de cycle 3 écoles publiques de la Ville.
Durée initiale et reconduction	Changement dans le mode d'exploitation : transfert à l'association UCPA Sport Vacances (marque commerciale TOOTAZIMUT conservée).
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 17018 - Société HATRA
Intitulé	Elagage et abattage du patrimoine arboré.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires : élagage d'un espace occupé illégalement.
Montant du marché	Montant H.T de l'acte modificatif : 5 414,50 €.

N° Marché - Titulaire	N° 17051 - Société 5 M SERVICES
Intitulé	Maintenance et mises aux normes accessibilité des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de bâtiments de la ville et du SIESCSD.
Durée initiale et reconduction	Ajout de matériel : monte-handicapé dans l'HDV.
Montant du marché	Montant H.T : 87,50 €.

N° Marché - Titulaire	N° 18006 - SIMIRE
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers scolaires.
Durée initiale et reconduction	Transfert suite à changement dans l'exploitation (liquidation judiciaire de Sté SIMIRE) au profit de la société MOBIDECOR (par jugement du T.C.).
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 18007 - SIMIRE
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers ludiques.
Durée initiale et reconduction	Transfert suite à changement dans l'exploitation (liquidation judiciaire de Sté SIMIRE) au profit de la société MOBIDECOR (par jugement du T.C.).
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 18008 - SIMIRE
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers pour les salles de restauration scolaire.
Durée initiale et reconduction	Transfert suite à changement dans l'exploitation (liquidation judiciaire de Sté SIMIRE) au profit de la société MOBIDECOR (par jugement du T.C.).
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 19006 - Société RICOH
Intitulé	Location maintenance presses numériques.
Durée initiale et reconduction	Ajout de matériels (accessoires supplémentaires).
Montant du marché	Montant H.T : 6 023,52 €

N° Marché - Titulaire	N° 19008 - IMPRIMERIE MORAULT
Intitulé	Impression de supports de communication de la Ville : Magazine d'information locale PANORAMA, brochures, guides, plaquettes.
Durée initiale et reconduction	Ajout de prestations similaires - mise à jour prix du BPU.
Montant du marché	Montant annuel du marché inchangé.

N° Marché - Titulaire	N° 19044 - MONTI
Intitulé	Travaux de menuiserie accueil unique.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires : ouverture de mur.
Montant du marché	Montant H.T : 7 798,17 €

M. Madelin expose qu'en dernière ligne de la première page, et en première ligne de la deuxième page, il est présenté des marchés de fournitures végétales et de sapins de Noël. Il s'interroge sur la prise en compte des enjeux écologiques par les entreprises retenues, rien sur leur site internet ne permettant de savoir si c'est bien le cas. Or il est indispensable que les entreprises qui travaillent pour les collectivités soient exemplaires sur ce sujet.

Concernant le marché de maintenance du logiciel Ixbus, il préconise de rompre leur contrat, ce logiciel ne permettant un envoi des documents en temps et en heure.

Sur la page 5, il est évoqué des prolongations de marchés publics pour le 2^{ème} semestre 2019, ce délai n'est pas acceptable pour assurer une bonne information des élus.

Enfin, s'agissant des marchés avec le SIESCSD, il demande confirmation que ceux-ci sont bien rattachés à un groupement de commandes antérieur.

Mme la Maire remarque que si M. Madelin affirme ne pas avoir reçu la convocation, il semble néanmoins avoir eu le temps d'étudier les documents qui y sont joints.

Concernant les marchés de fourniture végétale, Mme la Maire indique que la prise en compte des enjeux écologiques fait bien partie des critères de sélection des entreprises. Elle confirme que le SIESCD faisait bien partie d'un groupement de commandes antérieur, et enfin, s'agissant du délai d'information, il est lié aux circonstances de cette année particulière connues de toutes et tous.

M. Doms apprécie l'humour de Mme La Maire sur l'examen des documents, il précise qu'il demandera une suspension de séance pour continuer d'examiner ces documents qu'ils n'ont reçus que samedi.

Mme la Maire demande à M. Doms de présenter ses remarques lors des questions diverses.

M. Doms expose « qu'il n'est pas son obligé et qu'il a quelque chose à dire et que la dictature c'est fini ».

Mme la Maire tente de répondre. M. Doms hausse son ton de parole pour parler en même temps que Mme la Maire.

Mme la Maire répond qu'il pourra demander une suspension de séance quand il le souhaitera et que, pour l'instant, il s'agit de discuter des marchés publics pris par délégation.

III - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

M. Madelin informe l'assemblée que son groupe ne participera pas au vote de cette délibération, ni aux prochaines au moins jusqu'au point 18, et ce, afin de protester contre le fait qu'ils.elles n'ont pas été invité.es au Conseil municipal. En tout état de cause, ces délibérations seront frappées de nullité pour non-respect des procédures, le Préfet ayant été saisi de cette irrégularité.

M. Vafiadès rappelle que les travaux de la rue Hélène Boucher avaient pour objectif d'installer le terminus du bus 187 avenue de la Paix. Or, aujourd'hui, bien que les installations soient prêtes, les bus stationnent toujours rue Mistral. Il s'interroge ainsi sur la suite de ce projet. Il indique que son groupe ne participera pas non plus au vote des délibérations jusqu'au point 18.

Mme la Maire répond que la mise en place du nouveau trajet du bus 187 se fera au lancement des travaux de l'avenue de la Paix qui devaient commencer au moment du confinement et qui ont de ce fait été retardés.

M. Oberhauser précise que des études ont été prolongées sur la question de l'assainissement et que les travaux devraient commencer en avril 2021.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la communication du rapport d'activité de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année 2019.

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante que l'ensemble des désignations se fasse à mains levées. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

IV - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – ARRÊT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a dressé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - la liste de présentation des 32 commissaires titulaires et suppléant.es de la commission communale des impôts directs à transmettre à la Direction départementale des finances publiques.

V - ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laura Youkana, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um* - **et 6 abstentions** - *M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* - de désigner M. LECOMTE en qualité de délégué titulaire et M. PALLIER en qualité de délégué suppléant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

VI - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ NATIONAL DE FRESNES - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um* - **et 6 abstentions** - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* - de désigner en qualité Mme GAUTIER TIRONNEAU en qualité de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public de santé national de Fresnes.

VII - COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DU VAL-DE-BIÈVRE (CLLAJ) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Madame Elsa Solvignon, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um* - **et 6 abstentions** - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* - de désigner Mme SOLVIGNON en qualité de représentante titulaire et Mme FRACHON en qualité de représentante suppléante au sein du CLLAJ Val-de-Bièvre.

VIII - COMITÉ DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD VAL-DE-MARNAIS - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques*

Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - de désigner M. GUILLOTIN en qualité de délégué titulaire et Mme SOLVIGNON en qualité de déléguée suppléante au Comité du Bassin d'Emploi du sud Val-de-Marnais.

IX - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - de désigner Mme PERTHUIS en qualité de représentante de la Ville pouvant être tirée au sort pour siéger au sein du conseil de discipline de recours de la région Île-de-France.

X - CORRESPONDANT.E DÉFENSE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - de désigner M. AUBRY en qualité de correspondant défense de la commune de Fresnes.

XI - SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - de désigner Mme LECLERC-BRUANT en qualité de déléguée titulaire et M. GUILLOTIN en qualité de délégué suppléant au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne.

XII - CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES DE FRESNES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte

Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - de désigner en qualité de représentant.es de la Ville au sein des conseils d'école des établissements scolaires maternels et élémentaires situés sur le territoire :

Écoles maternelles		
	Titulaire	Suppléant.e
Marguerites	Rachida Sadane	Frédéric Besnier
Blancs Bouleaux	Rachida Sadane	Véronique Vela-Rodriguez
Tulipes	Véronique Vela-Rodriguez	Cécilia Vala
Capucines	Philippe Lecomte	Christian Caristan
Coquelicot	Rachida Sadane	Frédéric Besnier

Écoles élémentaires		
	Titulaire	Suppléant.e
Théodore Monod	Rachida Sadane	Émilie Legros
Doisneau	Paule Frachon	Claire Lefebvre
Monnet	Véronique Vela-Rodriguez	Olivier Guillotin
Pasteur	Rachida Sadane	Cécilia Vala
Roux	Émilie Legros	Claire Lefebvre
Frères Lumière	Rachida Sadane	Christian Caristan

École primaire		
	Titulaire	Suppléant
Barbara	Rachida Sadane	Philippe Pallier

XIII - CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DU LYCÉE DE FRESNES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude – de désigner en qualité de représentant.es de la Ville au sein des conseils d'administration des collèges et du lycée situés sur le territoire :

Collèges		
	Titulaire	Suppléant.e
Fromond	Isabelle Dutronc	Elsa Solvignon
Charcot	Kaddour Métir	Rachida Sadane
Saint Exupéry	Elsa Solvignon	Véronique Vela-Rodriguez

Lycée		
	Titulaire	Suppléant.e
Mistral	Kaddour Métir	Elsa Solvignon

XIV - ASSOCIATION ORBIVAL - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

M. Um demande si M. Aubry est toujours salarié de l'association Orbival.

M. Aubry remercie de cet intérêt pour son *curriculum vitae* et son travail au sein de cette association issue d'un consensus politique dans le département pour obtenir un métro, objectif d'ailleurs atteint. Il précise qu'il n'y travaille plus depuis 2013.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. OBERHAUSER en qualité de représentant titulaire et M. AUBRY en qualité de représentant suppléant de la Ville au sein de l'association Orbival.*

XV - CENTRE HUBERTINE AUCLERT- DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. AUBRY en qualité de représentant de la Commune au sein du centre Hubertine Auclert.*

XVI – ASSOCIATION COMMUNAUTÉ CAPDÉMAT- DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

M. Madelin demande le montant de l'adhésion à cette association.

Mme la Maire répond qu'il est de 2 000 euros par an.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. LECOMTE en qualité de délégué titulaire et M. PALLIER en qualité de délégué suppléant de la Commune au sein de l'association Communauté CapDémat.*

XVII - ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANT.ES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

M. Madelin constate que cela fait plusieurs années que la Ville est adhérente à cette association qui est censée faire progresser la Commune dans le domaine de la propreté urbaine notamment par l'application d'indicateurs objectifs permettant la comparaison avec d'autres collectivités. Or, il y a encore beaucoup de progrès à faire. Il souhaiterait donc savoir à quel niveau se situe la ville de Fresnes au regard de ces indicateurs et connaître sa position par rapport aux communes similaires.

M. Aubry répond que ce point a déjà été développé à de nombreuses reprises, notamment devant les conseils de quartier. Un des points récurrents qui ressort grâce aux indicateurs de cette association, c'est que, quelque soit le niveau de qualité du service, le taux d'insatisfaction demeure inchangé. Aussi, soit l'action se porte sur des outils de communication, soit il est fixé des objectifs en matière de salubrité de l'espace public.

En 2017, la Ville partait avec des grandes difficultés, un service public « maltraité », avec un effectif divisé par deux, et des équipements non adaptés. L'objectif est de revenir au niveau de 2012 par le recrutement de cinq agents pour se rapprocher des villes de même strate en nombre d'agent par habitant. Il a également fallu se rééquiper. Par exemple, les balayeurs utilisés ne lavaient pas les rues, l'achat de ce matériel résultant probablement d'un intérêt financier de l'ancienne municipalité, et le temps de remplacement est d'un an pendant lequel l'équipe doit travailler avec des moyens réduits.

Il a également fallu aller chercher les financements pour la modernisation de ce service et les actions de propreté urbaine. Il a par exemple été mis en place une redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers, afin de générer des recettes, 200 000 euros pour 2019, mais, également, pour limiter la privatisation de l'espace public. Cet outil a notamment été très utile avec les opérateurs de télécommunication.

Le travail porte également sur le ressenti de la qualité de l'espace public. Sur ce point, une des actions déjà entreprise est le remplacement du mobilier urbain, abribus, corbeille de rue avec un test sur du tri sélectif...

Les grandes orientations du plan d'actions sont ainsi les suivantes, renforcer les services publics, lui donner les moyens d'agir et améliorer le suivi de l'espace public.

Au vu du nombre d'agents dont disposait la collectivité en 2017, il tient à féliciter le travail remarquable qui est effectué.

Concernant les indicateurs objectifs de propreté, le choix a été fait de ne les appliquer que sur certains secteurs, comme au niveau des centres commerciaux avenue de la Paix et boulevard Pasteur. Il en a résulté que le ressenti d'un défaut de propreté est plus fort secteur avenue de la Paix, alors qu'il est objectivement mieux entretenu que celui du secteur boulevard Pasteur. Il ajoute qu'il a également été mis en place des campagnes de nettoyage avec les habitants qu'il est souhaité pérenniser malgré les critiques dont elles ont fait l'objet.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. AUBRY et M. TOUSSAINT en qualité de représentants de la Commune au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.*

XVIII - ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES (AMORCE) - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. OBERHAUSER en qualité de délégué titulaire et Mme LECLERC-BRUANT en qualité de déléguée suppléante de la Commune au sein de l'AMORCE.*

21 h 22, M. Domsps demande une suspension de séance.

Mme la Maire, présidente de l'assemblée, suspend la séance.

21 h 32, la séance reprend.

XIX - SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE GÉOTHERMIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

M. Madelin souhaite proposer la candidature de M. Domsps.

Mme la Maire demande à M. Lecomte si celui-ci accepte de laisser sa place à M. Domsps.

M. Lecomte accepte.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de désigner Mme CHAVANON, M. OBERHAUSER, Mme LECLERC-BRUANT, M. MÉTIR, Mme VALA, M. PALLIER et M. DOMPS en qualité d'administrateur.trices de la Société d'économie mixte locale pour la gestion et l'exploitation du réseau de géothermie.

XX - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SOCAF 94 - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E ET AVIS SUR LA MISE EN SOMMEIL DE LA SOCIÉTÉ

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteur,

M. Madelin expose que son groupe ne participera pas à ce vote et aux deux suivants toujours en protestation contre le fait de ne pas avoir reçu la convocation à la séance.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner Mme CHAVANON en qualité de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société publique locale SOCAF 94 et a émis un avis favorable à la mise en sommeil de la société publique locale SOCAF 94.*

XXI - SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. OBERHAUSER en qualité de représentant de la Commune au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.*

XXII - FORUM FRANÇAIS POUR LA SÉCURITÉ URBAINE - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – de désigner M. AUBRY en qualité de délégué titulaire et Mme LEYSSENNE en qualité de déléguée suppléante au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.*

XXIII - RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉCOLES D'ART TERRITORIALES DE PRATIQUES AMATEURS (ANEAT)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 34 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - et 1 abstention - *M. Richard Doms* - de résilier l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de Pratiques Amateurs.*

XXIV - RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET DES RÉGIONS D'EUROPE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteur,

M. Doms précise que sur la précédente résiliation, n'ayant pas d'information ni sur les raisons de l'adhésion, ni sur celles de la résiliation, il s'est abstenu.

Sur le sujet présenté, il rappelle qu'il s'agit d'une association qui œuvre au niveau européen pour défendre les communes. Elle a, en particulier, défendu la conception des services publics locaux au sens du droit français pour les exclure du champ concurrentiel. Il votera ainsi contre cette délibération, choix politique qu'il désapprouve fortement.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana, - **1 voix contre** - M. Richard Domsps - **et 7 abstentions** - Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - de résilier l'adhésion de la Commune à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

XXV - RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLIC EN GEOTHERMIE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 32 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 3 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), et M. Philippe Vafiadès - de résilier l'adhésion de la Commune à l'Association des Maîtres d'Ouvrage Public en Géothermie.

XXVI - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE EN CHARGE DES AFFAIRES LIÉES À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ, APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Mme Claude est candidate pour le siège de titulaire proposé à l'opposition et M. Vafiadès est candidat pour le siège de suppléant proposé à l'opposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de renouveler la commission extra-municipale en charge des affaires liées à l'enfance et à l'enseignement du premier degré, d'approuver son règlement intérieur, et de désigner Mme CHAVANON, Mme VELA-RODRIGUEZ, M. MÉTIR, M. CARISTAN, Mme SADANE et Mme CLAUDE en qualité de membres titulaires et Mme LEGROS, M. GUILLOTIN, Mme DUTRONC, Mme PERTHUIS, Mme YOUKANA et M. VAFIADÈS en qualité de membres suppléant.es.

XXVII - RENOUELEMENT DU CONSEIL FRESNOIS DE LA VIE ASSOCIATIVE (CFVA)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

M. Madelin est candidat pour le siège proposé à l'opposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de renouveler le Conseil fresnois de la vie associative et a désigné M. MADELIN pour siéger au sein du Conseil fresnois de la vie associative pour le siège réservé à l'opposition.

XXVIII - RENOUELEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION ARTISTIQUE DE L'ESPACE D'ART CHAILLIOUX

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana*, - **6 voix contre** - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* - **et 2 abstentions** - *Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um* - de renouveler le Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux et de dire que cette commission sera présidée par Madame la Maire, qui en désignera les membres par arrêté.

XXIX - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédérique Besnier, rapporteur,

M. Besnier demande qui sont les candidat.es pour les trois postes de chaque commission dédiés à l'opposition.

M. Doms précise que ces documents ont été reçus très tard et demande un délai de quinze jours pour donner une réponse.

M. Besnier indique que la première réunion de ces instances doit se faire dans les huit jours de leur commission, comme prévu par le code général des collectivités territoriales et le règlement intérieur.

M. Vafiadès rappelle que les délibérations ont été transmises tardivement et confirme que leur groupe ne pourra pas donner de noms ce soir.

Mme la Maire propose à l'opposition une suspension de séance pour que ceux-ci-examinent ce point.

M. Doms répond que c'est inutile.

Mme La Maire indique que les commissions seront créées ce soir et se réuniront dans les huit jours pour désigner leurs vice-président.es.

M. Madelin propose pour son groupe : Mme Claude pour la commission ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire, Mme Million pour la commission ville durable, lui-même pour la commission ville dynamique, Mme Million pour la commission ville solidaire et Mme Claude pour la commission vivre ensemble.

M. Um demande si le principe de la participation de l'ensemble des élu.es aux commissions, sans voix délibératives pour les non-membres demeure en vigueur.

Mme la Maire confirme que c'est bien le cas.

M. Um propose pour son groupe : lui-même pour la commission ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire, et Mme Giné pour la commission ville solidaire.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 32 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um* - **et 3 abstentions** - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), et M. Philippe Vafiadès* - de constituer les commissions municipales permanentes suivantes :

- la **commission municipale « ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire »** composée de M. PALLIER, M. LECOMTE, Mme VALA, M. CARISTAN, Mme LEFEBVRE, M. PIROLI, Mme YOUKANA, M. SOUILLAC, M. OBERHAUSER M. GUILLOTIN, Mme SOLVIGNON, Mme CLAUDE et M. UM.
- la **commission municipale « ville durable »** composée de Mme LECLERC-BRUANT, M. MÉTIR, M. AUBRY, M. OBERHAUSER, Mme FRACHON, Mme LEFEBVRE, M. BAILLERGEAU, Mme YOUKANA, M. GUILLOTIN, Mme VALA, M. SOUILLAC et Mme MILLION ;
- la **commission municipale « ville dynamique »** composée de Mme PERTHUIS, M. DRAMÉ, Mme SOLVIGNON, M. BESNIER, Mme GAUTIER TIRONNEAU, Mme DUTRONC, M. GUILLOTIN, M. PIROLI, M. LEGOËDEC, Mme VELA-RODRIGUEZ, M. MÉTIR et M. MADELIN.
- la **commission municipale « ville solidaire »** composée de M. OBERHAUSER, M. CARISTAN, Mme GAUTIER TIRONNEAU, M. LECOMTE, M. LEGOËDEC, Mme VALA, Mme FRACHON, Mme LEYSSENNE, M. PALLIER, Mme LEFEBVRE, Mme SOLVIGNON, Mme MILLION et Mme GINÉ ;
- la **commission municipale « vivre ensemble »** composée de M. MÉTIR, M. AUBRY, Mme SADANE, M. BESNIER, Mme DUTRONC, M. PIROLI, Mme VELA-RODRIGUEZ, Mme LEGROS, Mme LEYSSENNE, M. BAILLERGEAU, Mme YOUKANA et Mme CLAUDE.

XXX - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédérique Besnier, rapporteur,

M. Madelin ne comprend pas l'intérêt d'un règlement intérieur dès lors que la municipalité ne respecte déjà pas les règles du code général des collectivités territoriales. Son groupe ne participera donc pas au vote, comme pour les prochaines délibérations.

M. Doms partage cette position, même s'il a bien noté quelques points d'amélioration dans ce qui a été présenté, notamment la possibilité de créer un groupe à partir de deux élu.es, ce qui correspond mieux à la réalité municipale.

M. Métir rappelle que le travail sur ce règlement intérieur a été fait pour justement permettre aux élu.es de disposer des informations nécessaires bien en amont des séances.

M. Um indique qu'il n'a pas eu ces documents mais découvre de nombreux points d'évolution grâce à la présentation orale de M. Besnier, il va donc voter pour ce règlement car il considère que c'est un progrès.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions* - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* – d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal.

XXXI - MAJORATION DES CRÉDITS D'HEURES ALLOUÉS AUX ÉLU.ES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 32 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), et M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - et 3 abstentions* - *Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude* - d'approuver la majoration de 30 % du crédit d'heures trimestriel accordé aux élu.es locaux.ales.

XXXII - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2021 – BRANCHE ALIMENTATION GÉNÉRALE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

M. Madelin propose qu'un courrier explicatif soit adressé aux commerces concernés sur cette décision. Il ajoute qu'il serait nécessaire de solliciter Picard pour avoir des garanties que ses salarié.es bénéficient bien des compensations légales pour le travail du dimanche et d'inviter Grand Frais à constituer un comité de représentation des salarié.es.

M. Oberhauser répond que cette proposition est intéressante, étant précisé qu'aujourd'hui, sur la branche de commerce alimentaire de détail, ils ont la possibilité d'ouvrir légalement tous les dimanches jusqu'à 13h. Or, concernant Picard, il a été constaté un détournement de la réglementation sur le volontariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'émettre un avis défavorable à l'ouverture le dimanche des commerces de détail relevant de la branche « alimentation générale » les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

XXXIII - ORIENTATIONS ET CRÉDITS POUR LA FORMATION DES ÉLU.ES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

M. Madelin ne comprend pas l'intérêt d'avancer le Conseil municipal d'un jour, quand les dispositions réglementaires prévoient que le Conseil municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement. Il s'étonne des limites fixées sur les domaines de formation à la culture administrative et territoriale alors que le rôle de l'élu.e est plus large que ça.

Mme la Maire indique qu'il y a une incompréhension sur ce point. Elle rappelle que, comme l'a dit M. Pallier dans son rapport, le périmètre de formation proposé est très large et prévoit, par exemple des formations sur les prises de paroles en public, la tenue de réunion... Il n'est pas cantonné aux questions administratives et financières.

M. Pallier précise à nouveau que la première orientation relative à l'élargissement des connaissances et de l'expérience des élu.es est suffisamment large pour regrouper l'ensemble de leurs besoins.

Mme la Maire ajoute que cette délibération est bien prise dans les temps, le renouvellement de la présente assemblée ayant eu lieu le 4 juillet 2020.

M. Madelin relève que la rédaction de la délibération ne correspond pas exactement au rapport oral de M. Pallier et demande qu'une modification y soit apportée.

M. Aubry remarque que la rédaction précise bien une alternative entre les deux grandes orientations.

M. Pallier indique qu'il y a effectivement une différence de formulation entre la note de synthèse et la délibération. Il propose que cette rédaction soit rectifié au regard de ce qui a été présenté.

M. Um demande si le fonctionnement des crédits alloués demeure le même.

M. Pallier répond que les crédits sont inscrits annuellement, s'ils ne sont pas utilisés ils ne sont pas reportables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, que les actions de formation des membres du Conseil municipal seront orientées sur des actions leur permettant d'acquérir les connaissances, ou d'approfondir, leur culture générale administrative et financière relativement à leur mandat ou leur domaine de délégations. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élu.es inscrits au budget de la commune dans les limites de 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élu.es de la collectivité, leur montant prévisionnel ne pouvant être inférieur à 2 % du même montant.

M. Aubry sort.

XXXIV - APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE À LA DIFFUSION CONCLUE ENTRE LE FESTIVAL DE MARNE ET LA VILLE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 28 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - d'approuver la convention d'aide à la diffusion à conclure entre la Ville et le Festi'Val de Marne et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ladite convention et tout acte à intervenir.

M. Aubry revient.

XXXV - ÉCOLE D'ART(S) – APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES CHARCOT ET FROMOND POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - d'approuver les conventions de partenariat définissant les modalités d'organisation au sein de l'école d'art(s), d'ateliers de pratique artistique, intitulés « Option Arts Plastiques », avec les collèges Charcot et Fromond pour l'année scolaire 2020/2021 et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer lesdites conventions et tout acte à intervenir.

XXXVI - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS SIMPLIFIÉES ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LE SESSAD

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer les conventions simplifiées accueil de loisirs SESSAD pour l'année scolaire 2020/2021, et celles à venir, sous réserve que les conditions d'accueil substantielles demeurent inchangées.

XXXVII - INSCRIPTION DE LA VILLE AU PASS CULTURE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um

- **et 4 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - d'inscrire la ville de Fresnes à la plateforme web Pass Culture, a approuvé les conditions générales d'utilisation pour les utilisateurs professionnels du 5 juillet 2020 et a habilité Madame la Maire à désigner un.e référent.e financier unique pour la gestion du compte municipal, ainsi qu'à faire tous les actes d'exécution nécessaires pour mettre en œuvre la présente décision.

XXXVIII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT 8 DE LA FERME DE COTTINVILLE SITUÉ 41, RUE DU DOCTEUR MAURICE TÉNINE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 4 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à solliciter le concours financier de la DSIL pour la rénovation du bâtiment n°8 d'un ensemble immobilier dit « la ferme de Cottinville » situé 41, rue du docteur Maurice Ténine.

XXXIX - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRÊT CONTRACTÉ PAR VALOPHIS HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS PLS SIS 10-28, RUE ROGER SALENGRO, 3 À 9 ET 2 À 8, ALLÉE DU CAPITAINE DUPONT

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule Frachon, rapporteure,

Mme la Maire ajoute qu'il a été demandé à Valophis de revoir ce projet pour prendre en compte les problématiques de stationnement. 40 places seront donc ajoutées en evergreen pour limiter l'imperméabilisation. De même, il lui a été demandé de prévoir la reconstruction de l'aire de jeux supprimée et d'assurer une concertation avec les habitant.es, ce projet se réalisant en site habité.

M. Madelin a du mal à comprendre le décalage entre le discours de campagne électorale contre Valophis, qui affirmait que ce bailleur n'était pas digne de confiance, et la présentation de ce jour sur ses engagements. Il demande si les membres du Conseil ont ici affaire à Mme la Maire élue ou à la Maire candidate. De plus, il s'inquiète du risque de saturation de l'école.

Mme la Maire demande de quelle école il est question.

M. Madelin répond qu'il s'agit de tous les établissements scolaires, concernés à chaque augmentation de population.

Mme la Maire rappelle que ce projet est à cheval entre les communes de Fresnes et de l'Haÿ-les-Roses. Or celle-ci a délivré un permis de construire il y a déjà trois ans. Elle précise qu'il n'y a pas plusieurs « Marie Chavanon » mais des permis de construire réglementaires ou non.

Ce projet était déjà engagé en 2017 et il a donc fait l'objet de discussions avec Valophis pour une évolution du projet dans un objectif de l'amélioration de l'habitat, et il était indispensable pour les résident.es de pouvoir bénéficier d'une rénovation qui comprend la création d'ascenseur et la rénovation énergétique. La confrontation n'empêche pas la discussion, au contraire.

M. Madelin constate qu'il s'agit d'une réhabilitation mais aussi d'un « empilement » et doute que Valophis tienne ses engagements.

Mme la Maire espère qu'il tient ce même discours dans la commune de l'Haÿ-les-Roses pour laquelle il travaille.

M. Madelin répond qu'il ne parle pas pour l'Haÿ-les-Roses en Conseil municipal de Fresnes.

M. Vafiadès demande combien de nouveaux logements sont réellement situés sur le territoire fresnois.

Mme la Maire répond que 40 logements sont situés à Fresnes.

Mme Sadane précise que les groupes scolaires fresnois ont encore une capacité d'accueil suffisante, mais ce qui est craint des professionnels et des parents ce sont les fermetures administratives de classes qui entraînent une densification. Aussi, une augmentation du nombre d'élèves permettrait l'ouverture de nouvelles classes.

M. Um espère que les prochaines discussions se feront sans renvoi aux communes de travail des élu.es.

Concernant le projet de la Vallée-aux-Renards, que M. Métir connaît bien, il indique que les habitant.es voyant les travaux suspendus ont pensé que le projet était arrêté. Il sera donc nécessaire de leur expliquer avant qu'ils.elles se retournent contre la Ville pensant qu'ils.elles avaient eu gain de cause contre Valophis. C'est le cas par exemple de Mme Giné.

Une autre problématique sur ce secteur c'est le stationnement. Il est donc indispensable qu'il y ait un engagement de la présente assemblée à résoudre ces difficultés.

Mme la Maire répond que c'est pour ces raisons qu'il a été demandé à Valophis de travailler sa concertation avec les habitant.es.

M. Métir ajoute que la majorité a mis en place les garde-fous nécessaires pour s'assurer que ce projet se déroule dans les meilleures conditions. Comme l'a dit M. Um, il est très attaché à ce quartier et veille, d'une part à ce que les résident.es puissent bénéficier de logements décentes et accessibles, et, d'autre part, à ce que les travaux se passent au mieux.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana, - **3 voix contre** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - **et 5 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 783 898 euros souscrit par la société Valophis Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 109003 constitué de quatre lignes de prêts, et a autorisé Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer la convention afférente et tout acte à intervenir.

XXXX - TAXE DE SÉJOUR – MODIFICATION DES TARIFS, EXONÉRATION, CALENDRIER DE COLLECTE, DECLARATION ET PAIEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Gautier-Tironneau, rapporteure,

Mme la Maire précise que si le Conseil municipal a été avancé d'un jour c'est pour permettre le vote de cette délibération qui doit être prise avant le 1^{er} octobre de l'année en cours pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2021, le barème des tarifs de la taxe de séjour comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif communal	Taxe additionnelle départementale (10%)	Taxe additionnelle régionale (15%)	Tarif applicable au 1/1/2021
Palaces	4,20 €	0,42 €	0,63 €	5,25 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	0,45 €	3,75 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	0,23 €	0,35 €	2,88 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	0,23 €	1,88 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,14 €	1,13 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,12 €	1,00 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,09 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,25 €

A fixé à 5% le pourcentage applicable au coût par personne de la nuitée pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements en plein air, auquel s'ajouteront les taxes additionnelles départementale et régionale calculées individuellement sur la base du tarif de la Commune. Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation hors taxes.

A dit que le montant maximal en dessous duquel la taxe n'est pas due en application du 4° de l'article L. 2333-31 du code général des collectivités territoriales est fixé à zéro euro et que la taxe est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre et recouvrée selon les modalités qui suivent, à l'exception des opérateurs visés à l'article L. 2333-34 du code général des collectivités territoriales :

Période de déclaration	de	Période de collecte	Date limite de paiement
Déclaration mensuelle au cours du mois suivant	1 ^{er} trimestre	janvier, février, mars	30 avril
	2 ^{ème} trimestre	avril, mai, juin	31 juillet
	3 ^{ème} trimestre	juillet, août, septembre	31 octobre
	4 ^{ème} trimestre	octobre, novembre, décembre	31 janvier n+1

XXXXI - APPROBATION DE LA CHARTE FRESNOISE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT DURABLES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Doms expose que, même si les informations sur ce dossier sont tardives, il est en accord avec ce qui a été exposé. Cela converge avec les intérêts qu'il défend, il espère que cela ne restera pas que déclaratif. Il insiste sur le fait que cela doit changer les pratiques fresnoises en matière d'immobilier.

Sur ce point il rappelle que concernant le dossier SEMAF/SADEV, il n'a aucun élément d'information lui permettant de comprendre, sauf qu'on lui cache des choses.

Il précise que néanmoins, ce n'est pas l'objet de cette délibération et informe les membres de l'assemblée que son groupe votera pour cette charte qui va dans le bon sens.

Mme la Maire précise qu'il ne se passe rien à la SEMAF, la société n'ayant plus de salarié, il a été confié un mandat de gestion provisoire à la SADEV pour s'occuper des affaires courantes, à savoir la fin des bâtiments qu'elle a construit dans la Z.A.C Cerisaie, la résidence sociale, et de la Z.A.C Charcot, notamment la place. Elle indique qu'un Conseil d'administration est prévu le 29 octobre.

M. Madelin s'étonne que Mme la Maire parle de transparence pour la gestion de la SEMAF, alors que lui, administrateur de cette société, a appris par la presse que la SADEV était titulaire d'un mandat de gestion. Il partage les propos de M. Doms et s'interroge sur les conditions du choix de la SADEV, est ce que le Conseil d'administration a été consulté avant que lui soit élu ?

Mme la Maire répond que le mandat donné à la SADEV a fait l'objet d'une consultation, comme pour tous les marchés publics. Ce choix a permis de diviser par dix les frais de fonctionnement de la structure. Ce marché ayant été attribué en mai 2020, et donc avant les élections municipales, cela explique que M. Madelin n'ait pas été préalablement informé. La Ville a déjà travaillé avec la SADEV pour l'aménagement du groupe scolaire Barbara St Exupéry et que cette collaboration a été tout à fait satisfaisante. Bien entendu, M. Madelin pourra évoquer ce point au prochain Conseil d'administration s'il le souhaite.

M. Um relève que la réponse de Mme la Maire ne porte que sur le fond et non sur le formalisme, car lui était membre du conseil d'administration à cette période et n'a pas été consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la Charte fresnoise de la construction et du logement durables.

XXXXII - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um

- **et 4 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - d'approuver la création d'un emploi de technicien territorial titulaire, d'un emploi d'agent contractuel de catégorie A à temps complet et de trois postes d'apprenti.es, au tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, qui est ainsi porté de 735 à 740 postes.

XXXXIII - PERSONNEL COMMUNAL – QUESTIONS DIVERSES

M. Vafiadès constate que la Ville a changé le mobilier urbain sauf à certains endroits. En outre, sur les nouveaux panneaux il y a la photo de la nouvelle équipe, avec comme titre « conseiller.ères municipaux.ales ». Or, l'opposition n'a pas trouvé ses photos. Il demande donc si l'opposition fait bien partie du Conseil municipal ou s'il s'agit d'un problème de titre et que cela correspond à la photo de la majorité.

Mme la Maire répond qu'il s'agit effectivement de la photo de la municipalité. Concernant les panneaux non remplacés, ce sont ceux implantés sur le domaine pénitentiaire auxquels le prestataire n'a pas pu avoir accès.

M. Doms rappelle sa proposition faite au dernier conseil municipal que les salarié.es de l'AFADAR puissent bénéficier de la prime Covid.

M. Pallier répond qu'il n'appartient pas à la Ville de décider de la politique sociale de cette association, devenue au 1^{er} mai AMICIAL. Néanmoins, cette question sera posée lors de leur prochaine rencontre avec la responsable régionale.

M. Doms demande si la subvention de l'AMICIAL a été augmentée pour permettre le versement de cette prime.

Mme la Maire répond à nouveau que la rencontre n'a pas encore eu lieu.

Mme Frachon précise que concernant l'association Fresnes Service, dont elle était présidente, le choix de ce type de prime n'avait pas été jugé opportun, il avait été privilégié une politique salariale plus favorable à l'année.

La séance est levée le 30 septembre 2020 à vingt-trois heures quarante-trois.

Fresnes, le 4 / 12 / 2020

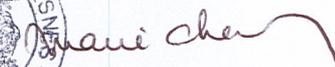
La secrétaire,



Marie Leclerc-Bruant



La Maire,



Marie CHAVANON